

SERVICE EFFICACITE ENERGETIQUE

EDF Archipel Guadeloupe

Date: Février 2017





L'Efficacité Energétique pour EDF

Enjeux : Maitriser la croissance des consommations d'électricité du territoire

Responsabilité environnementale - L'efficacité énergétique contribue à :



- ✓ Réduire l'empreinte écologique du territoire
- ✓ Augmenter la sécurité énergétique
- √ S'adapter au changement climatique
- ✓ Lutter contre les émissions de gaz à effet de serre

L'Archipel Guadeloupe est une Zone Non Interconnectée et à ce titre possède

- ✓ un réseau plus fragile : équilibre offre / demande naturellement contraint
- ✓ des coûts de production élevés CSPE évitée

Notre démarche s'inscrit dans le cadre du dispositif national des **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**. EDF, au titre de son statut d'énergéticien, se doit d'accompagner ses clients afin de faire réaliser un certain volume d'économies d'énergie chez les consommateurs.



1

| 2

Efficacité énergétique

ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

Notre rôle : Accompagner les collectivités et les entreprises dans leur démarche d'économie d'énergie



Isolation thermique

Chambres froides

Chauffe-eau solaire

Eclairage intérieur



Eclairage public

Climatisation performante

Partenariats pluriannuels





Des aides financières sur mesure fonction de la performance énergétique de la solution : en moyenne entre 5% à 50% de l'investissement



COMMENT BENEFICIER DES AIDES FINANCIERES EDF?

	CLIENT	ACCOMPAGNEMENT EDF
1- VOTRE IDÉE DE PROJET Date :	Contactez un des chargés d'affaires B to B EDF	Votre projet est éligible ?
2- CONCEPTION DU PROJET	Réalisez les études avant projet	Nous estimons le montant de l'aide EDF et vous donnons les caractétistiques techniques pour vos CCTP
3- VALIDATION DU PROJET	Signature de la convention de partenariat MDE EDF avec votre chargé d'affaires EDF	
4- SIGNATURE DES MARCHÉS Date :	Transmettez à votre chargé d'affaires EDF les documents des marchés de travaux signés	
5- TRAVAUX Date de fin :	Réalisez et réceptionnez les travaux	
6- DOSSIER DE FIN DE TRAVAUX	Transmettez à EDF le dossier avec les pièces de fin de travaux signées	Votre chargé d'affaires EDF contrôle votre dossier
7- PAIEMENT	Établissez une facture pour percevoir l'aide EDF	EDF vous verse le paiement de l'accompagnemenet prévu dans la convention



RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

AIDES EDF AU TITRE DES CEE RÉMUNÉRATION CRE DES PROJETS INFRASTRUCTURES (> 1M€)



DELIBERATION CRE DU 10 JUIN 2015 POUR ACCOMPAGNER LES PROJETS D'INFRASTRUCTURE (> 1M€) VISANT LA MDE

La Délibération permet de mettre en œuvre un mécanisme de compensation du porteur de projet sur la base des kWh effectivement évités chaque année (Surcoûts de production évités)

- La rémunération du porteur se fait sur <u>la performance réelle pendant la durée de vie du projet</u>
 - → Elle est proportionnelle aux MWh effectivement effacés : comptage pour le suivi, audits annuels de contrôle et mécanisme d'ajustement
 - → Elle est réduite si moins de MWh que prévus sont effacés
- Le rôle d'EDF : Assurer l'accompagnement et l'instruction des projets proposés pour le compte de la CRE → Facilitateur



Efficacité énergétique

EDF ARCHIPEL GUADELOUPE

POUR LE MARCHÉ DES ENTREPRISES ET COLLECTIVITES

Contactez notre Chargé d'affaires en amont de la signature de vos devis :

JOHANNA DEL VECCHIO

Collectivités Basse-Terre
Tertiaires Publics /
Institutions
Enseignement
Tertiaires privés
0690 402 035
johanna.del-vecchio@edf.fr

LUCELA LEON-FELIX

Collectivités Baie-Mahault & Petit Bourg Saint-Martin Industries Logements collectifs 0690 613 536 lucela.leon-felix@edf.fr

MÉLISSA LACHMAN RAMAYE

Collectivités Grande Terre Saint Barth Hôtels/Restaurants Santé Tertiaires privés 0690 537 029 melissa.lachman@edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

